

Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020

Salle Pompidou – 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE la séance du Conseil Municipal à huis clos, en raison de la crise sanitaire – COVID 19

PREND ACTE du Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des comptes des Pays de la Loire sur la gestion de NANTES METROPOLE

PREND ACTE des Rapports annuels 2019 de NANTES METROPOLE relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et des déchets

APPROUVE la Convention partenariale avec la Société Publique Locale VAN / Ville de La Chapelle-sur-Erdre, pour un projet situé à la Gandonnière – Voyage à NANTES 2021

APPROUVE les termes de la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la commune de la Chapelle-sur-Erdre

APPROUVE les termes de la convention de servitude de surplomb RTE – Ville au lieu-dit les Mottes

APPROUVE les modalités de dérogation pour 2021 au principe du repos dominical

APPROUVE la gratuité des loyers 2020 des jardins familiaux

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec Solidarité Emploi et le Collectif Alimentaire saine

APPROUVE le renouvellement de la convention tripartite à la gestion du CLIC Orvault / La Chapelle-sur-Erdre

DECIDE de la subvention de fonctionnement ADL septembre à octobre 2020 pour l'accueil de Loisirs OGEC Saint-Michel

DECIDE de l'aide à l'accès aux loisirs des jeunes – Second versement pour l'année 2020

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal dans différents établissements – modification

APPROUVE la ventilation des subventions 2021 aux associations sportives

DECIDE le versement subvention de fin d'année Ecole de Voile

APPROUVE l'avenant à la convention avec l'OMS – Prorogation d'une année

APPROUVE l'avenant à la convention avec l'Ecole de Voile avec l'ANCRE – Prorogation d'une année

DECIDE le versement d'une subvention à l'association des commerçants du centre ville de la Chapelle-sur-Erdre

DECIDE de la création d'un bon cadeau, pour la Billetterie à Capellia

ADOpte le Rapport d'orientations budgétaires pour 2021

ADOpte le Budget annexe Capellia 2020 – Décision modificative n°2

ADOpte le Budget – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

INDIVIDUALISE les subventions accordées aux associations pour 2021

APPROUVE le remboursement des frais engagés par un agent pour l'accueil de loisirs 12 /18 ans

ATTRIBUER une subvention au COS 44 pour les médailles d'honneur communale

FIXE la liste des avantages en nature pour 2021

APPROUVE la création de postes et modifie en conséquence le tableau des effectifs

DECIDE d'un moratoire sur la 5G

Fait La Chapelle-sur-Erdre, le 15 décembre 2020



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN